

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIER(S) DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			BIS
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	1/11

BARÈME

<u>DOSSIER 1</u> 1-TABLEAU DE CALCULS 2- CALCUL de TVA 3- FEUILLE CA3 TOTAL	18 réponses à 0,25 8 réponses à 0,5	4,5 pts 4 pts 4 pts 12,5 points
<u>DOSSIER 2</u> 1- AVANTAGES – INCONVÉNIENTS 2- COUT GLOBAL 3- TABLEAU D'EMPRUNT 4-TABLEAU RÉCAPITULATIF 5- CHOIX et JUSTIFICATIF TOTAL	4 réponses à 0,5 pts 4 réponses à 1 pt 3 réponses à 1 pt 3 réponses à 1 pt	2 pts 4 pts 3 pts 3 pts 2,5 pts 14,5 points
<u>DOSSIER 3</u> 1- FICHE DE STOCK TOTAL	10 lignes à 0.5pts	5 pts 5 points
<u>DOSSIER 4</u> 1-TABLEAU TOTAL	12 premières à 0.25 pts 4 dernières à 0.5 pts	3 pts 2 pts 5 points
<u>DOSSIER 5</u> FICHE DE PAYE TOTAL	En tête Salaire brut Suite	1 pts 2,5 pts 7 pts 10.5 points
<u>DOSSIER 6</u> FICHE TECHNIQUE TOTAL	12 réponses à 0.5 pts	6 pts 6 points
<u>DOSSIER 7</u> QUESTION 1 QUESTION 2 QUESTION 3 TOTAL		3 pts 1,5 pts 2 pts 6,5 points
TOTAL		60 points

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERES DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	2/11

DOCUMENT 1

CALCULS PRÉPARATOIRES DE LA TVA

TVA COLLECTÉE sur les ventes	HORS TAXE	TAXE
* ventes à 5,5 % =	10 286,00	565,73
* ventes à 19,6 % =	25 975,38	5 091,18
TOTAL CHIFFRE d'AFFAIRES =	36 261,38	
TOTAL TVA COLLECTÉE =		5 656,91

TVA DÉDUCTIBLE sur les achats de biens et de services	HORS TAXE	TAXE
* achats de Biens à 5,5 % =	23 849,07	1 311,70
* achats de Biens à 19,6 % =	7 592,49	1 488,13
* achats de services à 19,6 % =	195,00	38,22
TOTAL des BIENS et des SERVICES =	31 636,56	
TOTAL TVA DÉDUCTIBLE sur biens et services =		2 838,05

TVA DÉDUCTIBLE sur les achats d'IMMOBILISATIONS	HORS TAXE	TAXE
* achats d'investissements à 19,6 % =	5 335,00	1 045,66
TOTAL des IMMOBILISATIONS =	5 335,00	
TOTAL TVA DÉDUCTIBLE sur les immobilisations =		1 045,66

TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible – TVA déductible - Crédit de TVA du mois de mai de mai sur ABS de mai sur immob d'avril				
= 5 656,91 – 2 838,05 – 1 045,66 – 92,00				
= 1 681,20				

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ALIMENTATION			0306
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			MAL G A
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet : 3/11	819

DOCUMENT 1 BIS

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent. Elles vous garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	06	Livraisons intracommunautaires
	0031	07	Achats en franchise
	369,62		
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	25975 / 5091
09	Taux réduit 5,5 %	0105	10286 / 565
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
			5657
		0035	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		0038	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco
TVA DEDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	1046
20	Autres biens et services	0702	2838
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)	8001	92
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		3976
CREDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)
	0705		1681
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
	8002	9979	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	30	Sommes à imputer y compris acompte congés
	8003	9989	
		31	Sommes à ajouter y compris acompte congés
		9999	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)
			1681

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires pensez à la déclaration d'échanges de biens à soumettre auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIER DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A BIS
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	4/11

DOCUMENT 2

Crédit-bail	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - paiement d'un loyer (classe 6) - pas de sortie d'argent importante - paiement échelonné 	<ul style="list-style-type: none"> - on n'est pas propriétaire du bien - on ne peut pas l'amortir -

DOCUMENT 3

	Détails des calculs	Montant
Loyer mensuel HT =	$16\,160 * 2.603 \% =$	420.64
Coût global	$420.64 * 48 \text{ mensualités} =$	20190.72
Valeur de rachat =	$16\,160 * 1.5 \% =$	242,40
Coût total avec rachat =	$20190.72 + 242,40 =$	20433.12

DOCUMENT 4

Capital emprunté : ...80 % du Hors Taxe.. 12 928,00			Amortissement de l'emprunt	
Durée :5 ans.....				
Taux d'intérêt :5%.....				
Années	Capital restant dû	Intérêt	Remboursement	Annuité
2003	12 928,00	646,40	2 585,60	3 232,00
2004	10 342,40	517,12	2 585,60	3 102,72
2005	7 756,80	387,84	2 585,60	2 973,44
2006	5 171,20	258,56	2 585,60	2 844,16
2007	2 585,60	129,28	2 585,60	2 714,88
TOTAL =		1 939,20	12 928,00	14 867,20

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0306	
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION		MAL G A	
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21		BIS	
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillelet : 5/11	

DOCUMENT 5

1 ^{ère} possibilité Mode de paiement : COMPTANT		2 ^{ème} possibilité Mode de paiement : EMPRUNT		3 ^{ème} possibilité Mode de paiement : CRÉDIT BAIL ou location-vente	
Règlement		Règlement		Règlement	
MODALITÉS	MONTANTS	MODALITÉS	MONTANTS	MODALITÉS	MONTANTS
01/01/04		01/01/2004..... :	3232	01/01/...2004.....	
Apport personnel : 16160		Apport personnel :		Apport personnel :	0
		1 ^{ère} annuité :	3 232,00		
		2 ^{ème} annuité :	3 102,72	Montants des loyers	
		3 ^{ème} annuité :	2 973,44	annuels sur ...4..... ans	
		4 ^{ème} annuité :	2 844,16	T.T.C. :	20190.72
		5 ^{ème} annuité :	2 714,88		
TOTAL HT = 16160		TOTAL HT = 18099.20		Valeur résiduelle :	242,40
				TOTAL HT =	20433.12

CHOIX et JUSTIFICATION :

1^{ère} possibilité : à rejeter : l'entreprise n'a pas assez de liquidité

2^{ème} possibilité : la moins coûteuse et l'entreprise devient propriétaire du bien qu'elle achète

Toutes académies		Session 2003		Code(s) examen(s)
Cottigé		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0306
		MÉTIERS DE L'ALIMENTATION		MALGA
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21		Durée : 3 heures		BIS
Coefficient : 3		Feuillet : 6/11		

DOCUMENT 6

FICHE de STOCK n°.....457.....

MÉTHODE UTILISÉE : -----CUMP après chaque entrée-----
 NOM du Produit : -----Farine T45-----
 RÉFÉRENCE : -----T 45-----
 UNITÉ : -----le kilogramme-----

DATE	LIBELLÉ	ENTRÉES		SORTIES		STOCK		
		Quantité	Coût Unitaire	Quantité	Coût Unitaire	Quantité	Coût Unitaire	Montant
1/5	En stock					25	0.30	7.50
3/5	BE 65	50	0.25			75	0.2667	20.00
5/5	BE 67	50	0.25			125	0.26	32.50
6/5	BS 42			43	0.26	82	0.26	21.32
12/5	BS 47			45	0.26	37	0.26	9.62
13/5	BS 48			25	0.26	12	0.26	3.12
18/5	BE 69	100	0.41			112	0.3939	44.12
27/5	BS 57			45	0.3939	67	0.3939	26.39
29/5	BS 60			47	0.3939	20	0.3939	7.88
30/5	BE 77	100	0.43			120	0.424	50.88

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			
Coefficient : 3		Durée : 3 heures	Feuillet : 7/11

DOCUMENT 7

FICHE TECHNIQUE (arrondir à 3 décimales)				
Désignation : YAKITORI				Nombre de portions : 4
				Date : 18/06/2003
Denrées	Unité	Quantité	Prix Unitaire Hors Taxe	Montant Hors Taxe
- ailes de poulets par sachet de 16	Le sachet	1/2	1,448	0,724
- magret de canard	La pièce	1	3,543	3,543
- foies de volaille	Le kg	450 g	2,668	1,201
- tende de tranche de bœuf	Le kg	350 g	9,540	3,339
- poivron vert	Le kg	100 g	1,373	0,137
- huile d'arachide	Le litre	3 dl	1,288	0,386
pour la marinade :				
- oignon	Le kg	100 g	0,568	0,057
- vin de riz doux	Le litre	7 cl	7,220	0,505
- sucre en poudre	Le kg	20 g	1,140	0,023
- sauce de soja	Le litre	7 cl	2,675	0,187
- farine	Le kg	50g	0,600	0,030
Coût matière total =				10,132
Coût matière d'une portion =				2,533
Coefficient multiplicateur :				3
Prix de vente HT =				7,599
TVA à 19,6 % =				1,489
Prix de vente T.T.C. d'une portion (2 chiffres après la virgule) =				9,09

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIER DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			BIS
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	8/11

DOCUMENT 8

BULLETIN de SALAIRE (extrait)				
EMPLOYEUR		SALARIE		
Nom commercial : SARL Le Déméter		Nom : Marcel MARTINEZ		
Siège social : 127 avenue de Cérès 06000 NICE		Emploi : charcutier		
Période du ...1/04/2003..... au 30/04/2003				
	Heures	Taux	Montant	
Salaire de base :	151.67	9.00	1 365.03	
Heures supplémentaires à ...25..... %	5	11.25	56.25	
Prime d'ancienneté :			90.00	
Salaire Brut =			1 511.28	
Cotisations salariales	Base		%	Montant
Assurance maladie	Sur le brut	1 511.28	0,75	11.33
Assurance veuvage	Sur le brut	1 511.28	0,10	1.51
Assurance vieillesse	Sur le brut	1 511.28	6,55	98.99
Chômage	Sur le brut	1 511.28	2,00	30.23
AGFF	Sur le brut	1 511.28	0,80	12.09
Retraite complémentaire	Sur le brut	1 511.28	4,50	68.01
CSG	95 % du brut	1 435.72	5,10	73.22
CSG non déductible	95 % du brut	1 435.72	2,40	34.46
RDS non déductible	95 % du brut	1 435.72	0,50	7.18
Total des cotisations =			337.02	
Salaire net =			1 174.26	
Acompte				
Net à payer			1 174.26	
Salaire net imposable (salaire net + cotisations non déductibles)			1 215.90	
Cumul net imposable = ... 4703.90				
Payé le 31/04/2003 par virement bancaire Conserver ce bulletin de salaire sans limitation de durée Par mesure de simplification, les charges patronales n'apparaissent pas sur ce bulletin				

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ALIMENTATION			0306 MAL G A
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			BIS
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	10/11

DOCUMENT 9

QUESTIONS	RÉPONSES
De quel type de contrat de travail s'agit-il ?	A durée déterminée
Quelles sont les parties en présence ?	- l'employeur : SARL Le Déméter - le salarié : Charly HARRY
Pourquoi ce contrat de travail est-il créé ?	Surcroît exceptionnel d'activité (de travail)
Quelle est la forme de ce contrat et ses caractéristiques ?	Forme écrite, consensuel, synallagmatique, à titre onéreux, sous seing privé, degré à gré, successif, etc...
Quelle est la durée en mois de ce contrat ?	3 mois
Ce contrat est-il conforme à la nouvelle réglementation du temps de travail ? Justifier.	Oui : 35 h de travail par semaine
Qu'appelle-t-on « heure supplémentaire » ?	Heures faites au-delà des heures normales et rémunérées en plus
Que signifie « SMIC » ?	Salaires Minimum Interprofessionnel de Croissance
Qu'appelle-t-on « période d'essai » ?	Période d'observation en début de contrat de travail où l'employeur et le salarié peuvent mettre fin au contrat sans formalité, sans indemnité
Qu'appelle-t-on « préavis » ?	Période d'activité faite par le salarié en rupture de contrat pour ne pas désorganiser l'entreprise
Calculer l'indemnité de fin de contrat de Mr Harry lorsqu'il quittera l'entreprise ?	191.66 Euros
Quelle est la juridiction compétente en matière de litige survenant dans ce contrat ?	Conseil des Prud'Hommes

Toutes académies		Session 2003	Code(s) examen(s)
Corrigé		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIER DE L'ALIMENTATION	
Épreuve : Techniques de gestion, environnement économique et juridique – E2A2-U.21			0306 MAL G A BIS
Coefficient : 3	Durée : 3 heures	Feuillet :	11/11

DOCUMENT 10

Le Déméter	à votre service depuis 1990
→ Contacts → Charte qualité → partenaires → services	

Nos produits :

- plateaux repas
- cocktails-buffets
- petits déjeuners

Bienvenue sur le site
Le Déméter
des produits et des services
adaptés à vos besoins